

Quelles conséquences en l'absence de DPE Collectif et PPPT ?

Par Blue7

Bonjour à tous et toutes,

Tout est déjà dit dans le titre:
"Quelles conséquences en l'absence de DPE Collectif et PPPT ?"

Pour une petite copropriété en bon état, sans risque apparent de sinistre, effondrement, etc quelles pourraient être les conséquences de ne pas voter un DPE collectif et un PPPT ?

Le syndic va représenter à l'AG suivante la même résolution jusqu'à une éventuelle adoption.

Mais à part ça ?

Par yapasdequois

Bonjour,
Le syndic fait son boulot.
Les copropriétaires seront pénalisés s'ils veulent vendre sans les documents requis.

Par isernon

Bonjour,

en l'absence de DPE ou/et DE PPPT, en cas de sinistre, l'assurance du syndicat des copropriétaires pourra refuser sa garantie et les dommages pourraient être mis à la charge du syndicat des copropriétaires.

salutations

Par Blue7

Merci pour vos réponses

Plus précisément dans le cas de ma copropriété,
l'immeuble comprend 4 niveaux; les huisseries ont été changées (double vitrage) dans 3 des 4 niveaux.

Le DPE Collectif sera forcément dégradé par l'étage où les huisseries sont d'origine (1952 !!!).

Quelles conséquences pour la copro ?

Est-il plus judicieux d'encourager les propriétaires concernés à faire faire ces travaux de rénovation, et ensuite de faire un DPE collectif et PPPT ?